

Conseil municipal du 30 juin 2021

Compte-rendu sommaire

Le trente juin deux mil vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Guy LECOURT, Maire.

Présents : LECOURT Guy, MATHIEU Didier, BAUDESSON Hélène, BERNIER Didier, TATIN Nathalie, DRAPIER Valère, ADAM Isabelle, GUILLAUME Agnès, RAFFATIN Florian, TERRIER Christophe, PANTHOU Bertrand, DA SILVA Anne-Claire

Représentés : NOUGAYREDE Lina (par Hélène BAUDESSON), WALTER Marc (par Valère DRAPIER), GARÇON Emilie (Nathalie TATIN)

Secrétaire de séance : ADAM Isabelle

Le Conseil municipal :

1. A adopté, à l'unanimité, les comptes-rendus des séances du 16/12/2020 et 14/04/2021
2. Vu la loi EGALIM qui prévoit entre autres, à compter du 1er janvier 2022, la mise en place de menus comportant des produits issus de l'agriculture biologique, bénéficiant des autres signes officiels de la qualité et de l'origine ou des mentions valorisantes (label rouge, AOC, AOP...), issus de la pêche bénéficiant de l'écolabel Pêche durable...

A décidé, à l'unanimité, la mise en œuvre de la loi EGALIM dès septembre 2021

Autorisé, le Maire à signer la convention de prestations de service avec Yvelines Restauration

A fixé le prix du repas à la cantine scolaire à 4.42 € à partir de septembre 2021

A maintenu le tarif d'accueil des enfants à la cantine scolaire, sans repas (les parents fournissent le dans le cadre d'un PAI), à 1 €
3. A approuvé, à l'unanimité, les modifications du règlement intérieur des prestations périscolaires
4. A autorisé, à l'unanimité, le maire à signer la convention mise à jour de Rambouillet Territoires et relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme
5. A décidé, à l'unanimité, d'adhérer au groupement de commandes proposé par Rambouillet Territoires et relatif à la fourniture de papier pour impression et reprographie
6. A décidé, à l'unanimité, de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité
7. A autorisé, à l'unanimité, ENEDIS à procéder à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique sur la parcelle section ZA n°107 sise Chemin communal n°4 ainsi qu'au passage de la canalisation souterraine et ses accessoires sur les parcelles communales ZA n°109 A et B et 96 Chemin communal n°4.

A autorisé, à l'unanimité, le maire à signer les conventions de mise à disposition et de servitude des parcelles concernées
8. A autorisé, à l'unanimité, Rambouillet Territoires à utiliser la subvention transférée pour des travaux de voirie sur le territoire intercommunal ; dans le cadre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie

- 9.** A autorisé, à l'unanimité, le maire à signer la convention cadre de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Syndicat d'Energie des Yvelines pour la réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux basse tension de distribution publique d'électricité rue du Parc et rue de la Mairie.
- 10.** A autorisé, à l'unanimité, le maire à signer la convention avec le Syndicat d'Energie des Yvelines pour l'assistance aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension de distribution publique d'électricité rue du Parc et rue de la Mairie.
- 11.** Monsieur le Maire a rendu compte de ses décisions dans le cadre de ses délégations et concernant le droit de préemption urbain.
- 12.** Un bilan de travail de chaque commission a été dressé.
- 13.** Chaque délégué, représentant la commune dans les organismes intercommunaux, a rendu compte des réunions auxquelles il a participé.

Fin de la séance à 20 h 45